



**PRÉFÈTE
DE LA MEUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Arrêté préfectoral n° 11633-2026 du 24 août 2026

**portant classement sonore des infrastructures
de transports terrestres dans le département de la Meuse**

Réseaux routiers et ferroviaires

**La Préfète de la Meuse,
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite**

VU le Code de l'environnement, et notamment ses articles R.125-28, L.571-10, et R.571-32 à R.571-43 relatifs au recensement et au classement sonore des infrastructures de transports terrestres ;

VU le Code de la construction et de l'habitation, et notamment son article R.154-7 relatif à l'isolement acoustique des logements contre le bruit des transports terrestres ;

VU le Code de l'urbanisme, notamment les articles R.151-51 à R.151-53 relatifs aux annexes des plans locaux d'urbanisme ;

VU le décret du 8 avril 2026 portant nomination de Mme Anne-Florence CANTON, Préfète de la Meuse

VU l'arrêté interministériel du 30 mai 1996 relatif aux modalités de classement des infrastructures de transports terrestres et à l'isolement acoustique des bâtiments d'habitation dans les secteurs affectés par le bruit ;

VU les trois arrêtés interministériels du 25 avril 2003 relatifs à la limitation du bruit dans les établissements d'enseignement, dans les établissements de santé et dans les hôtels ;

VU l'arrêté interministériel du 23 juillet 2013 modifiant l'arrêté du 30 mai 1996 susvisé relatif aux modalités de classement des infrastructures de transports terrestres et à l'isolement acoustique des bâtiments d'habitation dans les secteurs affectés par le bruit ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2011-2612 du 20 décembre 2011 portant mise à jour du classement sonore des infrastructures de transports terrestres dans le département de la Meuse ;

VU la circulaire du 25 mai 2004 portant sur le bruit des infrastructures de transports terrestres ;

VU la proposition de mise à jour du classement sonore des lignes ferroviaires de la Meuse transmise par SNCF réseau le 26 février 2019 ;

VU les résultats des études de classement sonore des infrastructures routières de la Meuse menées par le CEREMA (centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement) et présentées dans son rapport n° 21-HF-0354 de mai 2023 ;

VU l'avis des communes concernées dans le cadre de la consultation qui s'est tenue du 12 mai au 13 août 2026 en application de l'article R. 571-39 du Code de l'environnement ;

Considérant que le classement sonore des infrastructures de transport terrestre dans le département de la Meuse date de 2011 et qu'il y a lieu de le réactualiser au vu des évolutions du trafic ;

Sur proposition du Directeur départemental des territoires de la Meuse,

ARRÊTE

Article 1er :

Les dispositions de l'arrêté interministériel du 30 mai 1996 susvisé sont applicables dans le département de la Meuse aux abords du tracé des infrastructures de transports terrestres mentionnées à l'article 3 du présent arrêté et représentées sur les plans joints en annexes 3 et 4.

Article 2 :

Le classement sonore des infrastructures de transports terrestres dans le département de la Meuse est réalisé pour :

- les routes et rues dont le trafic est supérieur à 5 000 véhicules par jour ;
- les voies de chemin de fer interurbaines de plus de 50 trains par jour.

La détermination de la catégorie sonore a été réalisée compte tenu du niveau de bruit calculé selon une méthode réglementaire (définie par l'annexe à la circulaire du 25 juillet 1996 susvisée).

Les tableaux en annexes 1 et 2 du présent arrêté donnent, pour chacun des tronçons d'infrastructures mentionnés, le classement dans l'une des 5 catégories définies dans l'arrêté interministériel du 30 mai 1996 susmentionné, la largeur des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre de ces tronçons, et le type de tissu urbain (pour les infrastructures de transport terrestres uniquement).

Article 3 :

Les bâtiments d'habitation, les bâtiments d'enseignement, les bâtiments de santé, de soins et d'action sociale, ainsi que les bâtiments d'hébergement à caractère touristique à construire dans les secteurs affectés par le bruit, mentionnés à l'article 3, doivent présenter un isolement acoustique minimum contre les bruits extérieurs, conformément aux dispositions de l'article R. 571-43 du Code de l'environnement.

Pour les bâtiments d'habitation, l'isolement acoustique minimum est déterminé selon les articles 5 à 9 de l'arrêté interministériel du 30 mai 1966 modifié.

Pour les bâtiments d'enseignement, de santé et les hôtels, l'isolement acoustique minimum est déterminé selon les arrêtés interministériels du 25 avril 2003 susvisés.

Article 4 :

Les niveaux sonores que les constructeurs sont tenus de prendre en compte pour la construction ou la rénovation des bâtiments inclus dans les secteurs affectés par le bruit, définis à l'article 3, sont :

Niveau sonore (infrastructures routières et lignes ferroviaires à grande vitesse)

Niveau sonore de référence en période diurne (6 h – 22 h) en dB(A)*	Niveau sonore de référence en période nocturne (22 h – 6 h) en dB(A)*	Catégorie de la voie	Largeur maximale des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre de la voie
$L > 81$	$L > 76$	1	300 m
$76 < L \leq 81$	$71 < L \leq 76$	2	250 m
$70 < L \leq 76$	$65 < L \leq 71$	3	100 m
$65 < L \leq 70$	$60 < L \leq 65$	4	30 m
$60 < L \leq 65$	$55 < L \leq 60$	5	10 m

Niveau sonore (lignes ferroviaires conventionnelles)

Niveau sonore de référence en période diurne (6 h – 22 h) en dB(A)*	Niveau sonore de référence en période nocturne (22 h – 6 h) en dB(A)*	Catégorie de la voie	Largeur maximale des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre de la voie
$L > 84$	$L > 79$	1	300 m
$79 < L \leq 84$	$74 < L \leq 79$	2	250 m
$73 < L \leq 79$	$68 < L \leq 74$	3	100 m
$68 < L \leq 73$	$63 < L \leq 68$	4	30 m
$63 < L \leq 68$	$58 < L \leq 63$	5	10 m

* une valeur exprimée en dB(A) est l'évaluation en décibels d'un niveau sonore avec la pondération de la norme CEI 616721 « électroacoustique – sonomètres ».

Ces niveaux sonores sont évalués en des points de référence situés, conformément à la norme NF S 31-130 « cartographie du bruit en milieu extérieur », à une hauteur de 5 mètres au-dessus du plan de roulement et :

- à 2 mètres en avant de la ligne moyenne des façades pour les rues en « U » ;
- à une distance de l'infrastructure de 10 mètres, pour les voies en tissu ouvert (distance mesurée à partir du bord extérieur de la chaussée la plus proche). Ces niveaux sonores sont alors augmentés de 3 dB(A) par rapport à la valeur en champ libre, afin d'être équivalents à un niveau en façade. L'infrastructure est considérée comme rectiligne, à bords dégagés, placée sur un sol horizontal réfléchissant.

Les notions de rues en U et de tissu ouvert sont définies dans la norme NF S 31-130.

Article 5 :

Les communes meusiennes concernées par le présent arrêté sont listées dans le tableau page suivante.

Les communes meusiennes concernées par le présent arrêté sont les suivantes :

Abaucourt-Hautecourt	Dugny-sur-Meuse	Maulan	Savonnières-devant-Bar
Amel-sur-l'Étang	Eix	Menaucourt	Seuil d'Argonne
Ancerville	Erneville-aux-Bois	Ménil-la-Horgne	Silmont
Apremont-la-Forêt	Étain	Montmédy	Sommedieu
Aulnois-en-Perthois	Euville	Moulainville	Sommelonne
Bannoncourt	Èvres	Naives-en-Blois	Sorcy-Saint-Martin
Bar-le-Duc	Fains-veel	Naives-Rosières	Stainville
Baudonvilliers	Foucaucourt-sur-Thabas	Nançois-le-Grand	Stenay
Beausite	Fréméréville-sous-les-Côtes	Nançois-sur-Ornain	Tannois
Behonne	Fromezey	Nant-le-Petit	Thierville-sur-Meuse
Belleville-sur-Meuse	Futeau	Neuville-sur-Ornain	Thillombois
Belrupt-en-Verdunois	Girauvoisin	Nixéville-Blercourt	Tilly-sur-Meuse
Beney-en-Woëvre	Givrauval	Nubécourt	Tronville-en-Barrois
Boncourt-sur-Meuse	Grimaucourt-près-Sampigny	Pagny-sur-Meuse	Troussey
Bonzée	Guerpont	Pareid	Vacherauville
Bouconville-sur-Madt	Haudainville	Parfondrupt	Vadonville
Bouquemont	Haudiomont	Pont-sur-Meuse	Valbois
Bras-sur-Meuse	Hennemont	Rambluzin-et-Benoite-Vaux	Val d'Ornain
Brillon-en-Barrois	Lacroix-sur-Meuse	Rambucourt	Velaines
Brizeaux	Lahayville	Rarécourt	Verdun
Broussey-Raulecourt	Lamorville	Récourt-le-Creux	Vigneulles-lès-Hattonchâtel
Chaillon	Landrecourt-Lempire	Remennecourt	Vignot
Chanteraine	Laneuville-au-Rupt	Revigny-sur-Ornain	Villécloye
Châtillon-sous-les-Côtes	Lavincourt	Richécourt	Ville-en-Woëvre
Chauvencourt	Lérouville	Rouvrais-sur-Meuse	Ville-sur-Cousances
Clermont-en-Argonne	Les Islettes	Rupt-aux-Nonains	Void-Vacon
Combles-en-Barrois	Les Souhesmes-Rampont	Saint-Aubin-sur-Aire	Watronville
Commercy	Les Trois Domaines	Saint-Jean-les-Buzy	Willeroncourt
Contrisson	Ligny-en-Barrois	Saint-Julien-sous-les-Côtes	Woimbey
Cousances-les-Forges	Longeaux	Saint-Mihiel	Xivray-et-Marvoisin
Cousances-lès-Triconville	Longeville-en-Barrois	Sampigny	
Dieue-sur-Meuse	Manheulles	Saulvaux	

Article 6 :

L'arrêté préfectoral n° 2011-2612 du 20 décembre 2011 portant mise à jour du classement sonore des infrastructures de transports terrestres dans le département de la Meuse est abrogé.

Article 7 : Publication

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Meuse et fera l'objet d'un affichage pendant une durée d'un mois minimum dans les mairies listées à l'article 5, conformément aux dispositions de l'article R.5471-41 du Code de l'environnement.

Il sera également consultable, ainsi que les cartes et l'ensemble des documents relatifs au classement sonore, sur le site internet des services de l'État en Meuse (www.meuse.gouv.fr).

Une mention des lieux où ces documents peuvent être consultés sera insérée dans deux journaux locaux diffusés dans le département de la Meuse.

Article 8 : Voies et délais de recours (application des articles L.411-2 du Code des relations entre le public et l'administration et R.421-1 et suivants du Code de justice administrative)

Dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé de réception :

- soit un recours gracieux, adressé à Madame la Préfète de la Meuse, 40 rue du Bourg – 55012 Bar-le-Duc cedex ;
- soit un recours hiérarchique, adressé à Monsieur le Ministre de l'Intérieur, Place Beauvau – 75800 Paris cedex 08 ;
- soit un recours contentieux, en saisissant le Tribunal administratif de NANCY – 5 place de la Carrière – CO 20038 – 54036 NANCY Cedex – le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces deux recours. Le rejet implicite intervient, suite au silence gardé par l'administration, à l'issue d'une période de deux mois.

Article 9 : Exécution

La Secrétaire Générale de la préfecture de la Meuse, le Directeur départemental des territoires de la Meuse, les Présidents des établissements publics de coopération intercommunale compétents et les Maires des communes listées à l'article 5 du présent arrêté sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de son application.

Fait à Bar-le-Duc, le 24 août 2026

La Préfète

Anne-Florence CANTON

Département de la Meuse - Arrêté préfectoral n°
Classement sonore des infrastructures de transports terrestres
Annexe 1

Nom de l'Infrastructure	Tronçon débutant	Tronçon finissant	Communes concernées	Catégorie de l'infrastructure	Largeur du secteur affecté par le bruit (mètres)
Ligne 5000 LGV Est	LD Mame / Meuse	Les-Trois-Domaines	Brizeaux / Seuil d'Argonne / Foucaucourt-sur-Thabas / Evres / Nubecourt / Beausite / Les Trois-Domaines	2	250
	Les-Trois-Domaines	LD Meuse / Meurthe et Moselle	Les-Trois-Domaines / Rambluzin-et-Benoite-Vaux / Récourt-le-Creux / Tilly-sur-Meuse / Thillombois / Bouquemont / Woimbey / Bannancourt / Lacroix-sur-Meuse / Rouvrois-sur-Meuse / Lamorville / Valbois / Chaillon / Vigneulles-les-Hattonchatel / Beney-en-Wœvre	2	250
	Limite Mame / Meuse	Contrisson	Remennecourt / Contrisson	3	100
	Contrisson	Revigny sur Omain	Contrisson / Revigny sur Omain	3	100
Ligne 70000 Paris>Nancy	Revigny sur Omain	Bar le Duc	Revigny-sur-Omain / Neuville-sur-Omain / Val d'Omain / Fains-Veel / Bar-le-Duc	3	100
	Bar le Duc	Tronville en Barrois	Bar-le-Duc / Savonnières-Devant-Bar / Longeville-en-Barrois / Silmont / Guerpont / Tronville-en-Barrois	3	100
	Tronville en Barrois	Lérrouville	Tronville-en-Barrois / Nançois-sur-Omain / Willeroncourt / Nançois-le-Grand / Emeville-aux-Bois / Couances-lès-Triconville / Grimaucourt-près-Sampigny / Sampigny / Vadenville / Pont-sur-Meuse / Lérrouville	2	250
	Lérrouville	Sorcy Saint Martin	Lérrouville / Vignot / Commercy / Euville / Sorcy-Saint-Martin / Euville / Sorcy-Saint-Martin	2	250
	Sorcy Saint Martin	Pagny sur Meuse	Sorcy-Saint-Martin / Troussey / Pagny-sur-Meuse	2	250
	Pagny sur Meuse	LD Meuse / Meurthe et Moselle	Pagny-sur-Meuse	2	250
	Boncourt sur Meuse	Rambucourt	Boncourt-sur-Meuse / Saint-Julien-sous-les-Côtes / Girauvoisin / Fremereville-sous-les-Côtes / Apremont-la-Forêt / Broussey- Raulecourt / Bouconville-sur-Madt / Rambucourt	2	250
Ligne 89000 Lérrouville>Metz	Rambucourt	LD Meuse / Meurthe et Moselle	Rambucourt / Xivray-et-Marvoisin / Richecourt / Lahayville	2	250

Département de la Meuse - Arrêté préfectoral n°
Classement sonore des infrastructures de transports terrestres
Annexe 2

Nom de l'infrastructure	Nom du tronçon	Tronçon débutant	Tronçon finissant	Communes concernées	Catégorie de l'infrastructure	Largeur du secteur affecté par le bruit (mètres)	Type de tissu (rue en « U » ou tissu ouvert)
A4	A4-02	Sortie 30 Nixeville-Blercourt	Sortie 31 Haudainville	Les Souhèsmes-Ramport, Nixeville-Blercourt, Haudainville, Dugny-sur-Meuse, Landrecourt-Lempire	2	250	Tissu ouvert
	A4-03	Sortie 31 Haudainville	Sortie 32 Ville en Woivre	Châillon-sous-les-Côtes, Ville-en-Woivre, Haudainville, Bortzée, Haudomont, Watronville, Martheuilles, Dieue-sur-Meuse, Sommedieue	2	250	Tissu ouvert
	A4-04	Sortie 32 Ville en Woivre	Dept de Meurthe et Moselle	Ville-en-Woivre, Paréid, Parfondrupt, Olley, Saint-Jean-lès-Buzy, Martheuilles, Hennemont	2	250	Tissu ouvert
	RD1-01	RD994	Zone activité	Fairs-Véel	4	30	Tissu ouvert
RD116	RD116-01	tout le pont	Bd d'Argonne	Bar-le-Duc	4	30	Tissu ouvert
	RD116-02	Port de Behonne	rue de Sébastopol	Bar-le-Duc	4	30	Tissu ouvert
	RD1916-01	rue Bradier	rue de Sébastopol	Bar-le-Duc	4	30	Tissu ouvert
	RD1916-02	rue de Sébastopol	rue Popey	Bar-le-Duc	4	30	Tissu ouvert
	RD1916-03	rue Popey	rue de St-Mihiel	Bar-le-Duc	4	30	Tissu ouvert
	RD1916-04	rue de St-Mihiel	rue Mers	Bar-le-Duc	4	30	Tissu ouvert
	RD1916-05	rue Mers	RN1135 Rd-point Marbot	Bar-le-Duc	3	100	Rue en U
	D1916	RN1135 Rd-point Marbot	rue de l'Etoile	Bar-le-Duc	3	100	Rue en U
RD1916	D1916	Parc de Matbeaumont	rue Grimonbois	Bar-le-Duc	3	100	Rue en U
	D1916	rue Grimonbois	début du parc du stade	Bar-le-Duc	3	100	Rue en U
	D1916	début du parc du stade	chemin de Cummont	Bar-le-Duc	3	100	Rue en U
	RD1916-11	chemin de Cummont	Entrée de Naïves-Rosières	Naïves-Rosières, Behonne, Bar-le-Duc	3	100	Tissu ouvert
	RD1916-12	Entrée de Naïves-Rosières	RD11 Naïves-Rosières	Naïves-Rosières	4	30	Tissu ouvert
	RD390-01	RD34 route de Dugny	Avenue Sème RAP	Verdun	4	30	Tissu ouvert
	RD390-02	toute la rue		Verdun	4	30	Tissu ouvert
	RD390-03	Bd de l'Europe	Panneau limitation	Verdun	3	100	Tissu ouvert
RD390	RD390-04	Panneau limitation	Avenue Jules Ferry	Verdun	4	30	Tissu ouvert
	RD390-05	Avenue Jules Ferry	Panneau limitation	Verdun	4	30	Tissu ouvert
	RD390-06	Panneau limitation	Avenue de Lorraine	Verdun	3	100	Tissu ouvert
	RD390-07	Avenue de Lorraine	Avenue de Metz	Haudainville, Verdun	4	30	Tissu ouvert
	RD603-01	Carrefour RD1916-VS	Entrée de Verdun / RD390	Verdun	3	100	Tissu ouvert
	RD603-02	Entrée de Verdun / RD390	rue du Chauffour	Verdun	4	30	Tissu ouvert
	RD603-03	rue du Chauffour	RD38 Rue Jean Jaurès	Verdun, Thieville-sur-Meuse	4	30	Tissu ouvert
	RD603-04	RD38 Rue Jean Jaurès	Avenue Garibaldi	Verdun, Thieville-sur-Meuse	4	30	Tissu ouvert
RD603	RD603-05	Avenue Garibaldi	RD964 Avenue du Luxembourg	Verdun, Belleville-sur-Meuse	4	30	Tissu ouvert
	RD603-06	RD964 Avenue du Luxembourg	Avenue du 30ème corps	Verdun, Belleville-sur-Meuse	4	30	Tissu ouvert
	RD603-06	RD964 Avenue du Luxembourg	Avenue du 30ème corps	Verdun	4	30	Tissu ouvert
	RD603-07	Avenue Mithel	Avenue du MI Joffre	Verdun	4	30	Tissu ouvert
	RD603-08	Avenue du 30ème corps	Fin Zone 70 km/h	Verdun	3	100	Tissu ouvert
	RD603-09	D24	Entrée d'Eix-Abaucourt	Abaucourt-Hautecourt, Eix	3	100	Tissu ouvert
	RD603-10	Entrée d'Eix-Abaucourt	Sortie d'Eix-Abaucourt	Abaucourt-Hautecourt	4	30	Tissu ouvert
	RD603-11	Sortie d'Eix-Abaucourt	Entrée d'Abaucourt	Abaucourt-Hautecourt	3	100	Tissu ouvert
	RD603-12	Entrée d'Abaucourt	Sortie d'Abaucourt	Abaucourt-Hautecourt	4	30	Tissu ouvert
	RD603-13	Sortie d'Abaucourt	Entrée d'Etain	Abaucourt-Hautecourt, Fromezey, Etain	3	100	Tissu ouvert
	RD603-14	Entrée d'Etain	Carrefour RD631 rue de Metz	Etain	4	30	Tissu ouvert

Norm de l'infrastructure	Norm du tronçon	Tronçon débutant	Tronçon finissant	Communes concernées	Catégorie de l'infrastructure	Largeur du secteur affecté par le bruit (mètres)	Type de tissu (rue en « U » ou tissu ouvert)
RD618	RD618-01	RD603 Etain	RD14 Amel sur l'étang	Amel-sur-Étang, Etain	3	100	Tissu ouvert
	RD635-02	RD4 Brillon en Barrois	limitation 40 km/h Brillon en	Brillon-en-Barrois	4	30	Tissu ouvert
	RD635-03	limitation 40 km/h Brillon en	rue Jean d'Heurs à Brillon en	Brillon-en-Barrois	3	100	Rue en U
	RD635-04	rue Jean d'Heurs à Brillons en	Sortie Brillon en Barrois	Brillon-en-Barrois	4	30	Tissu ouvert
RD635	RD635-05	Sortie Brillon en Barrois	Entrée de Bar le Duc	Bar-le-Duc, Comblès-en-Barrois, Brillon-en-Barrois	3	100	Tissu ouvert
	RD635-06	chemin Jeanmaire	rue Phulpin	Bar-le-Duc	4	30	Tissu ouvert
	RD635-07	rue Phulpin	N°83 de la rue	Bar-le-Duc	4	30	Tissu ouvert
	RD635-08	N°83 de la rue	rue Montant	Bar-le-Duc	3	100	Rue en U
	RD635-09	rue Montant	rue des Foulans	Bar-le-Duc	3	100	Rue en U
	RD635-10	rue des Foulans	rue Dom Cellier	Bar-le-Duc	3	100	Rue en U
	RD635-11	rue de Véel	Av. Poincaré	Bar-le-Duc	3	100	Rue en U
	RD694-01	carrefour RD1916-VSN	Pont de Véel	Bar-le-Duc	3	100	Tissu ouvert
	RD694-02	Pont de Béthonne	Pont de Béthonne	Bar-le-Duc	3	100	Tissu ouvert
	RD694-03	Pont de Béthonne	Giratoire de Chantaine	Bar-le-Duc, Fains-Véel	3	100	Tissu ouvert
	RD694-04	Giratoire de Chantaine	Giratoire RD994 Fains	Bar-le-Duc, Fains-Véel	3	100	Tissu ouvert
RD801	RD901-01	Carrefour avec RD34	Rue Roger Brocard à St-Mihiel	Chauvencourt, Saint-Mihiel	4	30	Tissu ouvert
	RD901-02	Rue Roger Brocard à St-Mihiel	Rue sur Meuse à St-Mihiel	Saint-Mihiel	3	100	Rue en U
	RD901-03	Rue sur Meuse à St-Mihiel	Carrefour avec RD964	Saint-Mihiel	4	30	Tissu ouvert
RD903	RD903-01	Giratoire avec RD964	Giratoire rue Fernand Braudel	Haudainville, Verdun	3	100	Tissu ouvert
	RD964-01	RD29 Void	Sortie de Void	Void-Vacon	4	30	Tissu ouvert
	RD964-02	Sortie de Void	Entrée de Commercy	Commercy, Sorcy-Saint-Martin, Void-Vacon, Euville	3	100	Tissu ouvert
RD964	RD964-12	Entrée Dieue sur Meuse	Sortie Dieue sur Meuse	Dieue-sur-Meuse	4	30	Tissu ouvert
	RD964-13	Sortie Dieue sur Meuse	Entrée Haudainville	Haudainville, Dugny-sur-Meuse, Dieue-sur-Meuse	3	100	Tissu ouvert
	RD964-14	Entrée Haudainville	Sortie Haudainville	Haudainville	4	30	Tissu ouvert
	RD964-15	Sortie Haudainville	RD903	Haudainville	3	100	Tissu ouvert
	RD964-16	Avenue Alsace Lorraine	Avenue de Troyon	Verdun	3	100	Tissu ouvert
	RD964-17	Avenue Eparges	Avenue Albert 1er	Verdun	4	30	Tissu ouvert
	RD964-18	Avenue Troyon	Avenue du Luxembourg	Verdun	4	30	Tissu ouvert
	RD964-19	Avenue Albert 1er	RD603 Avenue du Colonel Driant	Verdun, Belleville-sur-Meuse	4	30	Tissu ouvert
	RD964-20	RD603 Avenue du Colonel Driant	Sortie de Belleville	Verdun, Belleville-sur-Meuse	3	100	Tissu ouvert
	RD964-21	Sortie de Belleville	Entrée de Bras sur Meuse	Belleville-sur-Meuse, Bras-sur-Meuse	3	100	Tissu ouvert
	RD964-22	Entrée de Bras sur Meuse	Sortie de Bras sur Meuse	Bras-sur-Meuse	4	30	Tissu ouvert
	RD964-23	Sortie de Bras sur Meuse	Entrée de Vacherauville	Vacherauville, Bras-sur-Meuse	3	100	Tissu ouvert
	RD964-24	Entrée de Vacherauville	Carrefour RD905 Vacherauville	Vacherauville	4	30	Tissu ouvert
	RD966-01	Carrefour RN135 à la fin de la	fin de la place de la République	Ligny-en-Barrois	4	30	Tissu ouvert
	RD966-02	fin de la place de la République	Bd Raymond Poincaré	Ligny-en-Barrois	3	100	Rue en U
	RD966-03	Bd Raymond Poincaré	Sortie Ligny en Barrois	Ligny-en-Barrois	4	30	Tissu ouvert
RD966	RD966-04	Sortie Ligny en Barrois	RD5	Givrauvail, Ligny-en-Barrois, Menaucourt, Longeaux	3	100	Tissu ouvert

Nom de l'infrastructure	Nom du tronçon	Tronçon débutant	Tronçon finissant	Communes concernées	Catégorie de l'infrastructure	Largeur du secteur affecté par le bruit (mètres)	Type de tissu (rue en « U » ou tissu ouvert)
RD994	RD994-01	RD2	RD1b5	Val-d'Omain	3	100	Tissu ouvert
	RD994-02	RD1b5	RD35	Val-d'Omain	3	100	Tissu ouvert
	RD994-03	RD35	Entrée de Fairs-Véel	Val-d'Omain, Fairs-Véel	3	100	Tissu ouvert
	RD994-04	Entrée de Fairs-Véel	RD185	Fairs-Véel	4	30	Tissu ouvert
	RD994-05	RD185	Sortie de Fairs-Véel	Fairs-Véel	4	30	Tissu ouvert
RD994	RD994-06	Sortie de Fairs-Véel	Contournement de Bar le Duc	Fairs-Véel	3	100	Tissu ouvert
	RD994-07	Contournement de Bar le Duc	Entrée de Bar le Duc	Fairs-Véel	3	100	Tissu ouvert
	RD994-08	Entrée de Bar le Duc	Bd. Poincaré	Bar-le-Duc, Fairs-Véel	4	30	Tissu ouvert
	RD994-08	Entrée de Bar le Duc	Bd. Poincaré	Bar-le-Duc, Fairs-Véel	4	30	Tissu ouvert
	RD994-09	Avenue de la Libération	rue Saincère	Bar-le-Duc	4	30	Tissu ouvert
RD94	RD994-10	rue Saincère	Rd point rue du cygne	Bar-le-Duc	3	100	Rue en U
	RD94	D303	D603	Verdun	4	30	Tissu ouvert
RN1135	RN1135-01	Giratoire RN135 Longeville	Giratoire Popey Bar le Duc	Bar-le-Duc, Savonnières-devant-Bar, Longeville-en-Barrois	3	100	Tissu ouvert
	RN1135-02	Giratoire Popey Bar le Duc	Panneau 50 km/h (PR0+700)	Bar-le-Duc	3	100	Tissu ouvert
	RN1135-03	Panneau 50 km/h	RD1916-VS	Bar-le-Duc	4	30	Tissu ouvert
RN135	RN135-DUP	Echangeur RN4	Déviations Longeville	Nancçois-sur-Omain, Silmont, Guerpont, Velaines, Ligny-en-Barrois	2	250	Tissu ouvert
	RN135-01	RD966 Ligny en Barrois	Fin Place de la République Lig	Ligny-en-Barrois	4	30	Tissu ouvert
	RN135-02	Fin Place de la République Lig	Bd Poincaré Ligny en Barrois	Ligny-en-Barrois	3	100	Rue en U
	RN135-03	Bd Poincaré Ligny en Barrois	RN4 Ligny en Barrois	Ligny-en-Barrois	4	30	Tissu ouvert
	RN135-04	RN4 Ligny en Barrois	Sortie Velaines	Nancçois-sur-Omain, Velaines, Ligny-en-Barrois	3	100	Tissu ouvert
	RN135-05	Sortie Velaines	Entrée Tronville en Barrois	Nancçois-sur-Omain, Velaines, Tronville-en-Barrois	3	100	Tissu ouvert
	RN135-06	Entrée Tronville en Barrois	Sortie Tronville en Barrois	Tronville-en-Barrois	3	100	Tissu ouvert
RD935	RN135-07	Sortie Tronville en Barrois	Giratoire RN1135 Dev Longevill	Silmont, Guerpont, Tarnois, Tronville-en-Barrois, Longeville-en-Barrois	3	100	Tissu ouvert
	D935	Giratoire RN1135 Dev Longevill	Entrée Longeville en Barrois	Longeville-en-Barrois	3	100	Tissu ouvert
	D935	Entrée Longeville en Barrois	Sortie Longeville en Barrois	Longeville-en-Barrois	4	30	Tissu ouvert
	D935	Sortie Longeville en Barrois	Giratoire entrée Bar le Duc (a	Bar-le-Duc, Savonnières-devant-Bar, Longeville-en-Barrois	3	100	Tissu ouvert
	D935	Giratoire entrée Bar le Duc	Entrée Bar le Duc (PR1+250)	Bar-le-Duc, Savonnières-devant-Bar	3	100	Tissu ouvert
RN4	D935	Entrée Bar le Duc (PR1+250)	rue de Verdun	Bar-le-Duc	4	30	Tissu ouvert
	RN4-01	Echangeur D4	Echangeur est Ligny en Barrois	Maulen, Autnois-en-Penthois, Stainville, Rupt-aux-Nonains, Cousances-les-Forges, Lavincourt, Nant-le-Petit, Ligny-en-Barrois	2	250	Tissu ouvert
	RN4-02	Echangeur est Ligny en Barrois	RN135	Ligny-en-Barrois	2	250	Tissu ouvert
	RN4-03	RN135	RD958	Willencourt, Chartraine, Saint-Aubin-sur-Aire, Nancçois-le-Grand, Velaines, Saulvaux, Ligny-en-Barrois	2	250	Tissu ouvert
	RN4-04	RD958	RD964 Déviations Void	Larneville-au-Rupt, Naives-en-Blois, Ménil-la-Horgne, Saulvaux, Void-Vacon	2	250	Tissu ouvert
avenue Garibaldi	RN4-05	RD964 Déviations Void	Meurthe et Moselle	Pagny-sur-Meuse, Lay-Saint-Remy, Void-Vacon, Troussey	2	250	Tissu ouvert
	RD 34A	Garibaldi	rue du Cl de Gaulle	Verdun	4	30	Tissu ouvert
	RD 34A	D340	Rue St-Paul	Verdun	4	30	Tissu ouvert
	rue de Ru	Ru1	Av. du Sème RAP	Verdun	4	30	Rue en U
	rue Saint Paul	StPaul1	Parking Ancienne prison	Verdun	5	10	Tissu ouvert
	rue Saint Paul	StPaul2	Ilot	Verdun	4	30	Rue en U
	rue Mazel	Mazel	rue Mazel	Verdun	4	30	Rue en U
	avenue de Lattre	toute la rue	toute la rue	Verdun	4	30	Tissu ouvert
	rue du Cygne	Delattre	toute la rue	Verdun	4	30	Tissu ouvert
	rue du Cygne	giratoire RD994/RD635	rue Notre Dame	Bar-le-Duc	3	100	Rue en U
rue André Maginot	Maginot	rue Notre Dame	rue J J rousseau	Bar-le-Duc	3	100	Rue en U

Nom de l'infrastructure	Nom du tronçon	Tronçon débutant	Tronçon finissant	Communes concernées	Catégorie de l'infrastructure	Largeur du secteur affecté par le bruit (mètres)	Type de tissu (rue en « U » ou tissu ouvert)
boulevard de la Rochelle	Rochelle1	rue Maginot	rue des Minimes	Bar-le-Duc	3	100	Rue en U
	Rochelle2	rue des Minimes	rue du Gl de Gaulle	Bar-le-Duc	3	100	Rue en U
	Rochelle3	rue du Gl de Gaulle	Place Marechal Foch	Bar-le-Duc	3	100	Rue en U
	Bradfer	Pont St-Jean	rue de Verdun	Bar-le-Duc	4	30	Tissu ouvert
avenue de Douaumont	Douaumont	toute la rue		Verdun	4	30	Tissu ouvert
A4	A4-01	Département Marne	Sortie 30 Nixeville-Blercourt	Clermont-en-Argonne, Les Souhiesmes-Rampont, Rancourt, Les Islettes, Nixeville-Blercourt, Futeau, Ville-sur-Cousances, Sainte-Menheould, Ancerville, Rupt-aux-Nonains, Cousances-les-Forges, Saint-Dizier	2	250	Tissu ouvert
RN4	RN4-00	Département Haute Marne	Echangeur D4 N4	Ancerville, Saint-Dizier	2	250	Tissu ouvert
RD604	D604	Dpt 52			3	100	Tissu ouvert
RD635	RD635-01	Dpt 52	Carrefour RD3	Baudonvilliers, Sommelonne	3	100	Tissu ouvert
	RD635-08	N°83 de la rue	rue Montant	Bar-le-Duc	4	30	Tissu ouvert
RD1	RD1-02	zone activite	D185	Fains-Véel	4	30	Tissu ouvert
	D36-1	D958	Sortie Commercy	Commercy	4	30	Tissu ouvert
RD36	D36-2	Sortie Commercy	Entree Euville	Commercy, Euville	4	30	Tissu ouvert
	D36-3	Entree Euville	D36B	Euville	4	30	Tissu ouvert
RD964	D964	RD1	Rue des Allies	Saint-Mihiel	3	100	Rue en U
	D964	Rue des Allies	RD1	Saint-Mihiel	4	30	Tissu ouvert
RD1	RD1-04	RD964	RD907	Saint-Mihiel	4	30	Tissu ouvert
	RD958	Rue des Capucins	Pl Charles de Gaulle	Commercy	3	100	Rue en U
RD958	RD958	Pl Charles de Gaulle	Pl Charles de Gaulle	Commercy	4	30	Tissu ouvert
	RD958	Pl Charles de Gaulle	Sortie rue en U	Commercy	3	100	Rue en U
	RD958	Entree rue en U	D36	Commercy	4	30	Tissu ouvert
	RD964-03	D8A	Sortie de Commercy	Commercy	4	30	Tissu ouvert
RD964	D964	Rd point ZC Stenay	Entree Stenay	Stenay	3	100	Tissu ouvert
	D964	Entree Stenay	D947	Stenay	4	30	Tissu ouvert
RD643	D643	Mairie Montmédy	Sortie aggro Montmédy	Montmédy	4	30	Tissu ouvert
	D643	D207	Entree aggro Montmédy	Villécloye, Montmédy	3	100	Tissu ouvert
RD330	RD330-00	RD34	RD603	Verdun	4	30	Tissu ouvert
	D34	sortie aggro Dugny-sur-Meuse	D301	Dugny-sur-Meuse	4	30	Tissu ouvert
RD34	D34	D163	Sortie aggro Dugny-sur-Meuse	Dugny-sur-Meuse	4	30	Tissu ouvert
RD38	D38	D302B	D603	Verdun, Thierville-sur-Meuse	4	30	Tissu ouvert
	RD603-09	Fin limitation à 70 km/h 2 sen	D24	Eix, Verdun, Belrupt-en-Verdunois, Moulainville	3	100	Tissu ouvert
RD603	RD603-15	Sortie d'Etain	D603	Etain	4	30	Tissu ouvert
	RD603-15	Carrefour RD631 rue de Metz	Sortie d'Etain	Etain	4	30	Tissu ouvert
RD618	RD618-02	RD14	RD106	Amel-sur-Etang	3	100	Tissu ouvert
RD903	D903	Rd Point de l'Europe	Rd point ZC	Haudainville, Verdun, Belrupt-en-Verdunois	3	100	Tissu ouvert
RD630	D630	D603	D964	Verdun	4	30	Tissu ouvert
Av du 94e Régiment d'infanterie	Av du 94e Régiment d'infanterie	Rue Louis Joblot	Rue du Lieutenant Vasseur	Bar-le-Duc	4	30	Tissu ouvert
Av Jules Ferry	Av Jules Ferry	D330	D903	Verdun	4	30	Tissu ouvert
Rue du Fort de Vaux	Rue du Fort de Vaux	D964	Rue Leroux	Verdun	4	30	Tissu ouvert
Pont Chaussée	Pont Chaussée	Quai de Londres	Place de la Nation	Verdun	4	30	Tissu ouvert
RD635	RD635-01	Dpt 52	Carrefour RD3	Chancenay, Baudonvilliers, Sommelonne	3	100	Tissu ouvert
rue du Ru	Ru2	Parking Ancienne prison	Rue Victor Hugo	Verdun	4	30	Rue en U
Rue Beurepaire	Rue Beurepaire	Rue Pasteur	Av de Douaumont	Verdun	4	30	Tissu ouvert

Département de la Meuse - Arrêté préfectoral n°
Classement sonore des infrastructures de transports terrestres
Annexe 3



Département de la Meuse - Arrêté préfectoral n°
Classement sonore des infrastructures de transports terrestres
Annexe 4

